



DOSSIER DE PRESSE CÉRÉMONIE DE LABELLISATION



LA FORÊT DES VOLCANS DE MARTINIQUE REÇOIT LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

4 JUILLET 2019 CŒUR BOULIKI - SAINT JOSEPH





Communiqué de presse 4 juillet 2019

LA FORÊT DES VOLCANS DE MARTINIQUE REÇOIT LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®



Patrick Falcone, adjoint au directeur général de l'Office national des forêts, a remis le label Forêt d'Exception® à la forêt des Volcans de Martinique, le 4 juillet 2019.

La cérémonie s'est déroulée à Cœur Bouliki, en présence d'Anne Vourc'h, vice-présidente du Comité national d'orientation Forêt d'Exception®, Alfred Marie-Jeanne, président du Comité de pilotage Volcans de Martinique, Forêt d'Exception®, Athanase Jeanne-Rose, président de la CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique), Alfred Monthieux, président de la CAP NORD (Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique), Franck Robine, préfet de la Martinique et l'ensemble des acteurs du territoire et partenaires qui ont été associés à cette démarche.



FORÊT DES VOLCANS DE MARTINIQUE, UN ÉCRIN DE VERDURE SUR LES PENTES DES VOLCANS

La forêt des Volcans de Martinique est constituée de deux forêts territoriales-domaniales (FTD) celle de la Montagne Pelée et celle des Pitons du Carbet. Elle présente une biodiversité luxuriante et des paysages représentatifs des forêts tropicales du nord de l'île. C'est aussi un lieu de mémoire par son patrimoine historique et culturel. Cet ensemble forestier couvre 9313 ha entre 250 et 1397 m d'altitude. Le massif des Pitons du Carbet procure à lui seul 70 % des ressources en eau potable de l'île. La Montagne Pelée s'est affirmée comme un site touristique prestigieux par une géomorphologie singulière et une richesse floristique remarquable, liés à un volcanisme reconnu mondialement.

LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

L'ONF s'est engagé à affirmer une politique de développement durable dans les forêts domaniales et a créé un réseau de sites démonstratifs et exemplaires. Le label Forêt d'Exception® distingue l'excellence de la gestion des forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur.

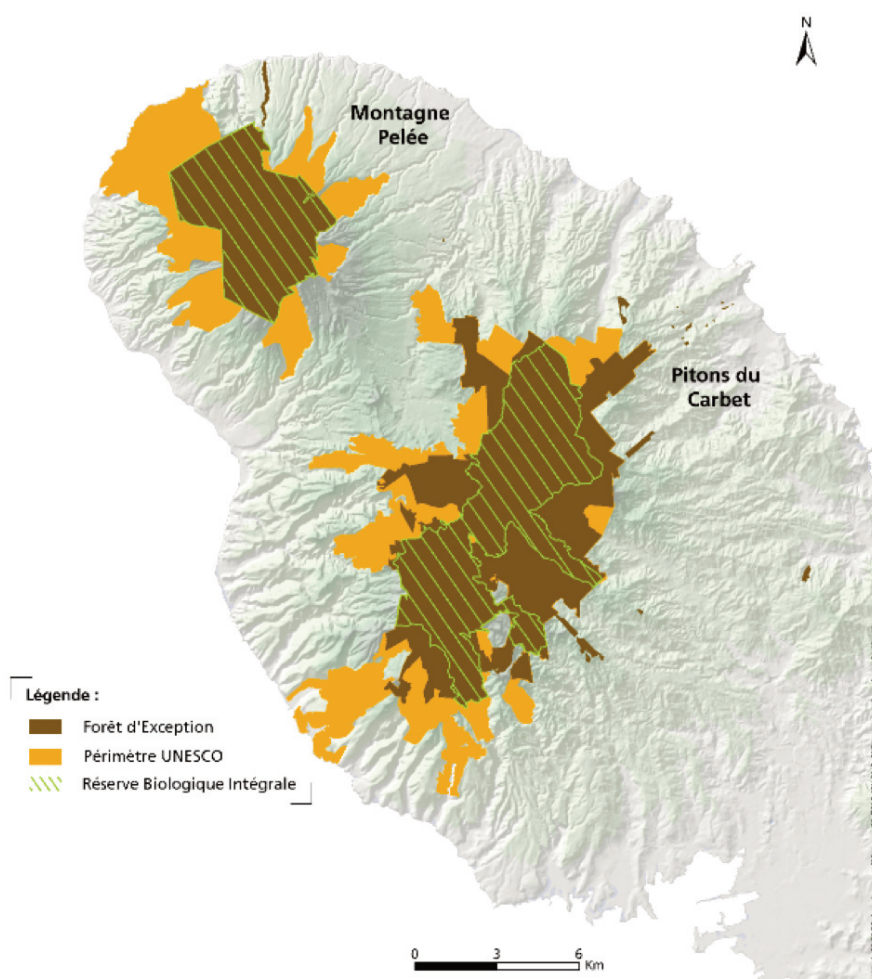
La forêt des Volcans de Martinique rejoint le cercle des forêts labellisées de Fontainebleau, Verdun, Grande Chartreuse, Rouen, Val Suzon, Montagne de Reims, Bercé, Tronçais, Bassin d'Arcachon, Sainte-Baume, Boscodon, Aigoual et devient la première forêt labellisée en Outre-mer.

Quatre orientations stratégiques ont été définies par les acteurs du projet :

- connaître et mettre en valeur la biodiversité, les ressources naturelles et les différents patrimoines de la forêt des Volcans de Martinique (diversification des essences dans le peuplements forestiers et développement des techniques en génie écologique) ;
- inscrire dans la durée un projet de développement local afin d'assurer un lien durable entre la forêt, le territoire martiniquais et ses acteurs (développement de l'agroforesterie) ;
- structurer et améliorer l'accueil de tous les publics et faire de ces massifs un levier du développement du tourisme vert en Martinique (réaménagement de l'aire d'accueil de l'Alma),
- promouvoir l'identité du massif en s'appuyant sur son patrimoine et la notion de multifonctionnalité en forêt tropicale (sensibilisation au développement durable et diffusion des connaissances).

SOMMAIRE

- LA FORÊT DES VOLCANS
- UN TERRITOIRE RICHE DE PROJETS
- LE DÉFI DE LA FORÊT DES VOLCANS
- LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION® ET LE RÉSEAU NATIONAL DES 17 FORÊTS



LA FORÊT DES VOLCANS

Un massif forestier issu d'un grand reboisement

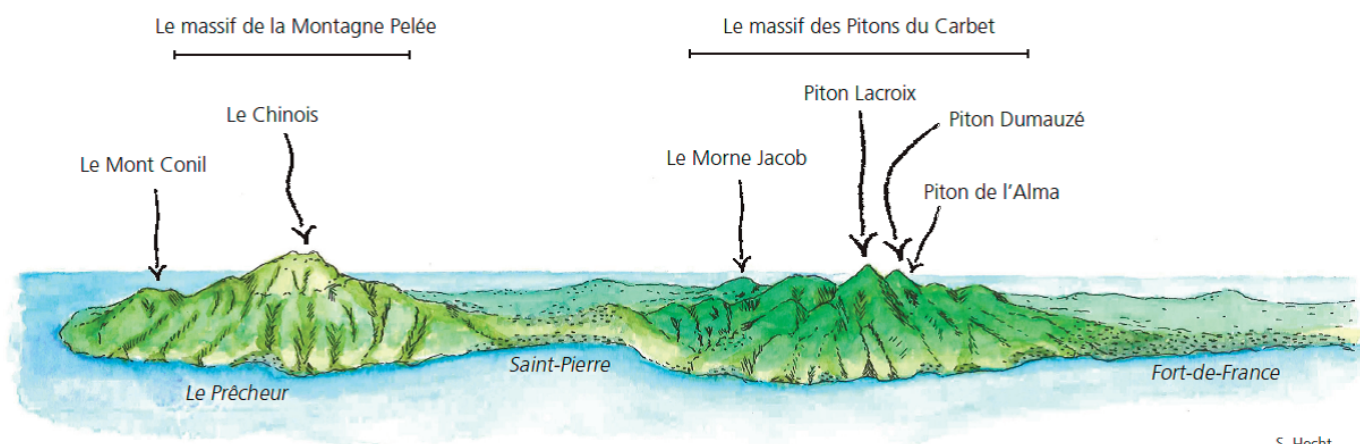
La forêt des Volcans de Martinique est constituée de la forêt territorialement domaniale (FTD) de la Montagne Pelée ainsi que celle des Pitons du Carbet.

Ces forêts héritées des forêts du domaine royal, puis des forêts coloniales sont propriété publique depuis la cession des premières concessions de terres en Martinique au XVII^e siècle. Leur superficie correspond plus ou moins à la surface de terres conservées par l'État (non vendue aux colons) au début de la colonisation. Elles deviennent forêts départementales-domaniales en 1947. Récemment leur statut a évolué à des forêts territorialement domaniales. Ces deux ensembles forestiers couvrent 9 313 hectares (2 329 pour la FTD de la Montagne Pelée et 6 984 pour la FTD des Pitons du Carbet). Ils s'étagent entre 250 et 1 397 mètres d'altitude et représentent respectivement 14 % et 42 % des forêts publiques Martiniquaises. Soit au total 56 % de la surface de l'île.

La forêt tropicale humide sur les pentes des volcans

L'histoire forestière de la Martinique est fortement influencée par la géologie. Il s'agit d'une île relativement jeune, dont l'origine est directement liée à la tectonique des plaques, à l'histoire du bassin caribéen et de l'arc antillais.

Aujourd'hui, l'activité volcanique s'est calmée et la colonisation végétale des édifices éteints a permis l'émergence d'une forêt particulière, régulièrement détruite par des éruptions ou d'autres phénomènes naturels, et dont l'endémisme est nourri par le substrat volcanique et les microclimats résultant de l'histoire géologique des massifs.



Le climat de la Martinique est de type tropical et peut être décomposé en deux grandes saisons (sèche et humide). La pluviométrie sur les massifs varie selon le versant : la côte au vent (Atlantique) étant plus arrosée que la côte sous le vent (Caraïbe).

Les Pitons du Carbet : château d'eau de la Martinique

La forêt des Volcans de Martinique, et particulièrement le massif des Pitons du Carbet, est considérée comme le château d'eau de l'île. Ceci est dû à sa topographie montagneuse et à la présence des points culminants de l'île, qui concentrent les précipitations (8 000 mm/an pour la Montagne Pelée, et 3 750 mm/an pour les Pitons du Carbet). Ainsi, 90 % de la ressource en eau est concentrée dans 7 bassins versants, dont 5 sont alimentés par la forêt des Volcans (Lézarde, Capot, Galion, Lorrain, Roxelane).



Mygale matoutou falaise (Caribena versicolor)
Espèce endémique de la Martinique

Une biodiversité exceptionnelle

La Martinique fait partie, à l'intérieur des îles Caraïbes, de l'un des 36 « hotspots » de biodiversité reconnus à l'échelle mondiale. La forêt des Volcans de Martinique héberge bon nombre d'espèces endémiques (leur habitat est restreint à l'île). On estime la densité d'endémisme à 3.5 par hectare (1.8/ha en Guadeloupe et 9/ha à La Réunion).

Cette diversité biologique provient d'une colonisation végétale naturelle depuis l'Amérique du Nord, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud. Des mutations génétiques ont, par la suite, permis à ces espèces de mieux s'adapter au milieu en se différenciant des populations, créant alors des sous-espèces puis de nouvelles espèces.

Le contexte îlien a ainsi favorisé le développement de l'endémisme des Petites Antilles et de l'endémisme strict à la Martinique qu'il est important de conserver.



Colibri à tête bleue (Cyanophaea bicolor)
Espèce endémique de la Martinique et de la Dominique.

Les massifs de Forêt d'Exception® sont au cœur de nombreux outils et comités dédiés à sa protection, dans le domaine de l'eau et de la biodiversité :

- deux Réserves biologiques intégrales (RBI) sont au cœur des deux massifs. Ce statut permet à l'Office national des forêts (ONF) et à la communauté scientifique locale de maintenir ces forêts dans le meilleur état de conservation. L'objectif principal de ces réserves est de s'attacher à conserver le caractère naturel et évolutif de l'ensemble des habitats, afin d'obtenir une naturalité maximale sur l'ensemble des territoires concernés ;



Fleur boule montagne (Lobelia conglobata)
Espèce endémique de la Martinique

- toutes les communes situées sur le territoire des massifs sont signataires de la charte du Parc naturel de Martinique, qui n'impose pas un engagement juridique mais constitue un engagement moral ;
- les massifs des Pitons du Carbet et de la Montagne Pelée sont répertoriés en Zones naturelles d'intérêt majeur et en Zones paysagères sensibles dans la charte du PNM ;
- le site naturel de la Vallée de la Rivière Blanche, également nommé « Cœur Bouliki », sur la commune de Saint-Joseph est inscrit à l'inventaire des sites remarquables depuis mars 1989 ;

L'évolution de la forêt avec l'Homme

La période amérindienne : les populations amérindiennes sont les premières à coloniser la Martinique. À cette époque, le nord de l'île est couvert de forêts qui constituent pour les amérindiens un lieu de vie où pourvoyeur de bois pour la fabrication des pirogues. Ils défrichent également afin d'y planter des jardins vivriers.

La colonisation européenne : après la découverte de l'île en 1502 et le débarquement de Christophe Colomb, la Martinique est fréquentée ponctuellement par des navires. Des coupes de bois sont alors pratiquées pour cuisiner, réparer des navires, puis pour le commerce. C'est la période des « coupeurs de bois » pendant laquelle la forêt connaît un premier recul, car cela continue ensuite...

L'esclavage : dès l'installation des colons (1635), les pratiques évoluent vers des défrichements généralisés à des fins agricoles (pétun, café, cacao, canne à sucre) puis vers le commerce de bois précieux (gaïac et gommier blanc). De nombreuses guerres éclatent entre Caraïbes et colons, le besoin de main d'œuvre se fait sentir auprès de ces derniers, c'est le début de l'esclavage et du commerce triangulaire. L'abolition de l'esclavage en 1848 voit une large partie de la population nouvellement libre quitter les habitations pour s'octroyer un lopin de terre sur les contreforts montagneux. La disparition progressive des gros bois de construction pousse à aller les chercher au cœur de la forêt humide en ouvrant des traces qui parcourent les massifs de long en large. Les coupes pour les bois de construction et le charbons de bois de la forêt publique deviennent réglementées et surveillées.

La départementalisation : la loi de départementalisation du 19 mars 1946 voit la transformation du statut des forêts du domaine privé colonial en forêts départementalo-domaniales qui sont alors gérées par l'Administration des Eaux et forêts au même titre que des forêts domaniales. L'objectif principal du service était la conservation et la reconstitution des forêts afin de protéger le régime des eaux. En 1952, une pépinière est installée à la Donis afin de produire des plants de Mahogany (50 000 par an) destinés aux travaux de reboisement.

Aujourd'hui : la production de Mahogany par l'ONF représente 1 500 hectares sur les 15 500 ha de la forêt publique en Martinique (10 %), majoritairement FTD des Pitons du Carbet. L'exploitation traditionnelle à l'alaskane (découpe de grandes planches directement sur place et sorties de la forêt à dos d'homme) est toujours pratiquée du fait de la nature des sols et des fortes pentes.

Forêt refuge – ressource – héritage

Après la colonisation, la forêt apparaît comme un territoire hostile pour les européens non habitués à sa luxuriance tropicale et à ses dangers. Évitée par les colons, elle devient alors rapidement un lieu de refuge pour les parias : d'abord les indiens caraïbes chassés des côtes, puis les nègres marrons fuyant la misère morale et physique de l'esclavage. Il s'avère aussi, qu'en 1902, lors de l'éruption de la montagne Pelée, la population riveraine érige des villages temporaires sur les Pitons du Carbet (secteur Alma et Médaille) afin de se mettre à l'abri.

La forêt a toujours été, dès l'arrivée des indiens Caraïbe, un fournisseur de matériaux de construction. On allait également y prélever les bois précieux. Malgré le caractère ponctuel de ces prélèvements, la coupe des bois a eu pour effet d'appauvrir durablement la diversité de la forêt. Au début du XX^e siècle, on note une consommation importante de charbon de bois issus de matière première locale. Les bois locaux sont utilisés pour la fabrication des maisons et des meubles. Aujourd'hui, la tradition de récolte des bois ou des plantes en forêt se heurte aux mesures de protection des essences rares ou en danger et à la réglementation du code forestier.

Depuis quelques dizaines d'années, l'exode rural et hexagonal de la jeunesse martiniquaise conduit à une disparition progressive de la culture liée à la forêt. Seules les personnes âgées se souviennent encore des **contes créoles** racontés le soir dans les cases, de même l'utilisation de **plantes médicinales** et remèdes traditionnels pour soigner les maux du quotidien diminue au profit de la médecine occidentale. Quelques artisans locaux continuent à travailler le végétal. Les graines, par exemple, sont souvent utilisées en ornement ou dans la confection de bijoux. Le bois de certaines essences servait à de multiples usages : la charpente ou encore la menuiserie et l'ébénisterie. Les coupes étaient économiques, uniquement le nécessaire était prélevé. Toutes ces richesses sont un héritage, qui si non transmis risque de tomber dans l'oubli.

UN TERRITOIRE RICHE DE PROJET

UN TRAVAIL COLLECTIF

Comité de pilotage (COFIL) composé d'acteurs institutionnels publics, valide la stratégie globale de la démarche, ainsi que les propositions issues des groupes de travail. Il prend collégialement les décisions majeures. Ce comité désigne également son président parmi les élus du territoire.

Comité technique (COTECH) réunit les équipes techniques issues des structures membres du comité de pilotage. Ce comité n'a pas de pouvoir de décision. Il fait des propositions à soumettre au comité de pilotage.

Groupes de travail sont constitués en fonction des besoins de travail en commun ponctuel et sur des thèmes ciblés. Les équipes techniques issues des structures membres du comité de pilotage sont invitées, ainsi que des personnes extérieures en fonction des thématiques abordées. Le groupe de travail fait des propositions qui sont soumises au comité de pilotage. Les échanges au sein de ces trois espaces de travail ont pour objectif principal d'assurer un niveau d'information optimal de l'ensemble des parties prenantes.

Un projet fédérateur

En 2012, la forêt des Volcans de Martinique a été proposée pour la présélection au Comité national d'orientation par l'ONF Martinique conjointement avec le PNM et le Conseil général. Les porteurs du projet y ont vu l'opportunité de mettre en place une réelle gouvernance partagée, permettant de co-construire un vrai projet de territoire. Le choix des membres du Comité de pilotage (COFIL) a été motivé par la volonté de regrouper tous les acteurs concernés sur le territoire afin de favoriser la gouvernance partagée du massif, ainsi que de préserver et faire connaître le patrimoine martiniquais.

C'est ainsi que plus de 32 acteurs se sont engagés dans ce projet : la Collectivité territoriale de Martinique, l'Office national des forêts, le Parc naturel de Martinique, la DEAL, l'Office de l'Eau, Cap Nord, la CACEM, les 19 communes concernées, l'Université des Antilles, ainsi que des experts scientifiques.

• 2014 : signature du protocole d'accord

Le protocole d'accord, établi par les membres du Comité de pilotage, précise les grandes orientations structurantes du projet local. Par sa signature, chaque partenaire marque son adhésion à la charte nationale et affirme sa volonté d'aller au bout de la démarche de labellisation. Cette première étape officialise l'inscription d'une forêt présélectionnée dans la démarche de labellisation Forêt d'Exception® protocole d'accord.

Elle autorise l'usage de l'appellation « forêt candidate » au label.



©ONF

Connaître et mettre en valeur la biodiversité, les ressources naturelles et les différents patrimoines de la forêt des volcans de Martinique



Structurer et améliorer l'accueil de tous les publics et faire de ces massifs l'un des leviers du développement du tourisme vert en Martinique



Inscrire dans la durée un projet de développement local afin d'assurer un lien durable entre la forêt, le territoire martiniquais et ses acteurs



Promouvoir l'identité du massif en s'appuyant sur son patrimoine et la notion de multifonctionnalité en forêt tropicale

Les 4 grandes orientations stratégiques de la démarche définies par le protocole d'accord

• 2018 : signature du contrat de projet

Pour chaque forêt sélectionnée, le dossier de candidature au label doit être déposé par le comité de pilotage auprès du Comité national d'orientation après la validation du contrat de projet par les partenaires.



Le contrat de projet précise l'ensemble des voies et moyens mis en œuvre pour rendre la forêt éligible au label Forêt d'Exception®. Plus concret et opérationnel que le protocole d'accord, il décline les orientations stratégiques et objectifs dans un programme d'actions, avec une évaluation du budget et le plan de financement prévisionnel correspondant. Il explicite les liens contractuels entre les partenaires.

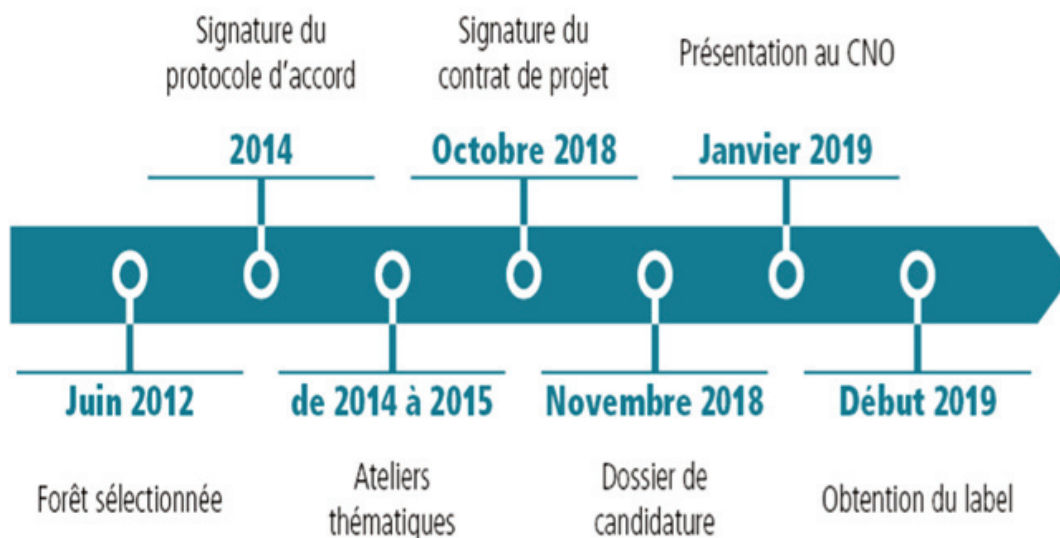
*COPIL de signature
du contrat de projet*

• 2019 : présentation du dossier de candidature et obtention du label



Rédigé sous la forme d'un document synthétique, le dossier de candidature au label constitue le support permettant au Comité national d'orientation d'évaluer le projet et d'émettre un avis sur l'opportunité de labelliser la forêt. Un plan-type est établi au niveau national pour la rédaction du dossier de candidature par le chef de projet, puis sa présentation et sa validation en Comité de pilotage local. Présentée le 22 janvier 2019 au Comité national d'orientation, la candidature de la forêt des Volcans de Martinique a reçu un avis favorable et devient la première forêt d'outre-mer labellisée.

LA MARCHÉ VERS LE LABEL



LE DÉFI DE LA FORÊT DES VOLCANS

Une volonté d'exemplarité dans le développement durable et la mise en valeur des patrimoines

Le plan d'action du contrat de projet est très ambitieux et développe quatre enjeux orientés vers l'innovation et la découverte du patrimoine culturel. Il propose 19 actions programmées sur une période de 5 ans (2018-2023), parmi lesquelles un grand nombre est déjà engagé. Ces actions contribueront fortement au développement économique de l'île notamment au niveau du tourisme qui est un enjeu fort. **Le budget total est estimé à 9 432 600 €.**

Cette démarche est le signe d'une gestion concertée et ce projet d'action représente **une plus-value dans le cadre de la demande d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO**. En effet, le label est une première phase dans la gouvernance du cœur de bien, en établissant la gestion des massifs forestiers de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet.

Enjeu	Objectif	Fiche - Action
I - Un laboratoire à ciel ouvert	1 - Connaissances fondamentale	1 - Etude ciblées sur les richesses biologiques des RBI
		2 - Etude pluridisciplinaire d'approfondissement des connaissances sur la Montagne pelée
	2 - Expérimentation	3 - Développement de technique en génie écologique de ripisylves pour la protection des rivières et de la maîtrise des écoulements
		4 - Protection des captages d'alimentation en eau potable
		5 - Développement de l'agroforesterie
		6 - Diversification des essences dans le peuplements forestiers
II - Un espace de mémoire	1 - Un patrimoine culturel à connaître...	7 - Etude du patrimoine immatériel et des usages et pratiques traditionnels liés à la Forêt des Volcans
		8 - Etude ethnobotanique des plantes médicinales et aromatiques de la Forêt des Volcans
		9 - Etude et valorisation culinaire du cochon sauvage
	2 - ... et à faire connaître	10 - Promotion de la Forêt des Volcans de Martinique
		11 - Réalisation et mise en œuvre du schéma d'accueil du public
		12 - Mise en place d'un sentier de Grande randonnée (GR)
III - Un espace forestier à partager	1 - Informer et sensibiliser	13 - Organisation d'une manifestation artistique Land-Art
		14 - Information et sensibilisation sur les risques en forêt
	2 - Mise en œuvre et respect de la charte Forestière	15 - Sensibilisation au développement durable et diffusion des connaissances
		16 - Mise en place d'un écotourisme forestier
IV - Une multifonctionnalité marquée	1 - Par un suivi en continu	17 - Elaboration et mise en œuvre de la Charte Forestière de la Martinique
		18 - Suivi du processus de labellisation d'un territoire forestier multifonctionnel
		19 - Animation de la démarche et communication sur le label

De nombreuses actions déjà engagées

• Guide méthodologique de restauration des ripisylves

En nord Martinique, les cours d'eau (ravines ou rivières) sont omniprésents. La Montagne Pelée et les Pitons du Carbet, de par leur relief élevé, sont les châteaux d'eau de l'île. Très appréciés du point de vue récréatif, ce sont des environnements fragiles et leur dégradation (fragilisation des berges, pollution) peut conduire à des catastrophes (glissements de terrain, inondations).



Expérimentation enfouissement
essence végétale

Le génie écologique de restauration des ripisylves est une ingénierie durable de gestion des cours d'eau qui se développe de plus en plus. Malheureusement, les techniques de climat tempéré ne sont pas adaptées au contexte tropical et des solutions locales doivent être étudiées puis mises en place.

L'action se décline en deux phases : une phase de recherche où un inventaire et une sélection des essences ont abouti à une mise en culture pour expérimentation, et une phase de développement où les résultats seront analysés pour proposer des techniques de génie écologique aux aménageurs. Un guide technique et méthodologique sur la restauration des ripisylves est en cours de rédaction.



Technique de génie végétal
sur pente

Cette action a été développée en collaboration avec l'Office de l'eau et CAP Nord et financé par une convention ODE – PNM - ONF.

• Réaménagement de l'aire d'accueil de l'Alma

La position géographique stratégique de l'aire d'accueil de l'Alma, à proximité de Fort-de-France est le point de départ idéal pour une découverte de la forêt tropicale humide des Pitons du Carbet. C'est un site emblématique et très fréquenté, son attractivité résidant dans le mélange des ambiances (forêt, rivière, montagne).

Le public est de plus en plus à la recherche de manières originales et ludiques pour partir à la découverte de la nature. Les sentiers d'interprétation faisant participer le visiteur répondent de manière innovante à cette demande. Il s'agit de parcours basés sur l'interprétation des sites faisant vivre l'imaginaire du visiteur afin de le questionner tout en le faisant rêver.

Un sentier d'interprétation sous forme de conte illustré a été mis en place sur le parcours de l'Alma. La promenade contée relate l'aventure d'« Aristoloche et de la goutte d'eau magique » faisant le lien indissociable entre l'eau et la forêt. Ce sentier donne également accès à une balade connectée à travers une application mobile.



Panneau d'entrée de l'aire
d'accueil de l'Alma

• Sensibilisation au développement durable et diffusion des connaissances

Cette action est l'application parfaite de la volonté affichée dès le protocole d'accord de faire partager les connaissances sur la biodiversité et l'environnement, et de sensibiliser la population à sa protection. La vulgarisation et la diffusion des connaissances sur les richesses et la fragilité des écosystèmes forestiers sont en effet indispensables à la prise de conscience des populations ainsi que pour une protection et une mise en valeur efficace.



Animation Ti Forestié en forêt du littoral



Plantation d'un arbre dans une école dans le cadre du programme Ti Forestié

Le programme d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) «Ti Forestié/ Regard Forestié», à destination des scolaires, a pour but de faire découvrir la diversité des milieux en Martinique et sensibiliser à la protection de la nature. Ces animations mises en place depuis une dizaine d'années auprès de 400 élèves de primaire et du collège ont permis de déceler une méconnaissance des milieux forestiers de l'île. Cette action permettra d'enrichir le programme par un travail partenarial avec l'Éducation nationale, dont la finalité est la réalisation d'un diaporama sur des essences typiques de la forêt des Volcans.

• Développement de l'agroforesterie

Les pratiques agroforestières peuvent avoir des effets bénéfiques pour l'agriculture, la foresterie et surtout l'environnement dans les zones de transition forestières. De nombreuses terres agricoles en bordure de forêt sont abandonnées à cause de la pollution. L'utilisation de ces zones en agroforesterie permet aux sols de s'amender, d'utiliser le pouvoir filtrant de la forêt pour préserver les eaux, et de ré-exploiter des secteurs sinistrés.

L'agroforesterie peut également participer à la réhabilitation des zones tampon entre les cœurs des forêts et les zones agricoles, où la forêt est souvent dégradée. Enfin c'est également l'opportunité de développer et de valoriser la culture de produits locaux. **Cette action menée par le Parc naturel de Martinique** a déjà abouti à la plantation de 6 hectares de caféier soit 12 000 plants disposés chez les agriculteurs notamment à Bellefontaine, Fond-Saint-Denis, Morne-Rouge, et au quartier La Médaille, au pied des Pitons du Carbet. De plus, 3 000 plants de café sont actuellement en pépinière.



Plantation de café de M. Mathurin quartier de la Médaille

LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION® ET LE RÉSEAU NATIONAL DES 17 FORÊTS



LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION® EN BREF

L'ONF s'est engagé à affirmer une politique de développement durable dans les forêts domaniales et à créer un réseau de sites démonstratifs et exemplaires. Cette démarche de développement local associe étroitement les élus et les acteurs locaux. Elle s'est concrétisée avec un label de reconnaissance Forêt d'Exception®.

Sur les dix-sept sites forestiers engagés dans la démarche, treize sont labellisés : Fontainebleau, Verdun, Grande Chartreuse, Rouen, Val Suzon, Bercé, Montagne de Reims, Tronçais, Bassin d'Arcachon, Sainte-Baume, Boscodon, Aigoual et les Volcans de Martinique.

La forêt des Volcans de Martinique est la seule forêt d'Outre-Mer labellisée.

La charte nationale Forêt d'Exception® développe des valeurs au cœur du développement durable. Dix-sept forêts sont engagées dans cette démarche.

Le partage de l'espace forestier et l'équilibre entre ses différentes fonctions (économique, sociale et environnementale) ont conduit l'Office national des forêts à mettre en place une démarche exemplaire de concertation avec tous les partenaires du territoire associés à une forêt domaniale. Le label Forêt d'Exception® distingue l'excellence de la gestion de ces forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur.

Une initiative locale concertée

La création d'un comité de pilotage local Forêt d'Exception®, présidé par un élu, constitue la première étape vers la labellisation. Les membres, comprenant à la fois collectivités locales, institutionnels et associations, fixent les grands objectifs de leur travail collectif. Ils établissent ensuite un programme d'actions au bénéfice de la forêt et ses patrimoines, de la dynamique économique locale et des usagers de la forêt concernée.

Sur la base d'un dossier de candidature, le label est attribué pour une période renouvelable de cinq ans, par un comité national d'orientation composé d'experts qualifiés en aménagement du territoire, en environnement, culture et tourisme et de représentants des ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique et solidaire.

Le label Forêt d'Exception® consacre à la fois la qualité du site forestier, l'exemplarité de sa gestion et des partenariats engagés.